

## CREARC/ 26 èmes Rencontres du Jeune Théâtre Européenne

### Débat sur le thème

### Europe 2014 : Unité et Diversité ; l'enjeu culturel

Grenoble/ 9 juillet 2014

---

## Conférence introductive de Jean Michel Lucas et Doc Kasimir Bisou

---

Culture et Europe ? L'association des deux me fait irrémédiablement penser à une Rolls Royce que l'on aurait malencontreusement équipée d'un excellent moteur de vélo électrique ! C'est en tout cas cette triste histoire que j'aimerais vous raconter.

Au début, l'évidence ! Culture et Europe, c'est accepter de combiner deux complexités dans une unité apparemment ingérable... , en tout cas, si l'on s'en tient à l'Union européenne comme je vais le faire.

Complexité par les nombres : l'Union européenne est composée de 28 pays qui ont chacun leur culture particulière avec des langues multiples forgées par l'histoire. 24 langues officielles et une pluralité de langues d'ici ou venues d'ailleurs, dont 128 d'entre elles selon l'Unesco <sup>1</sup> sont menacées de disparition. Comme le rappelait un Conseil européen en 2008<sup>2</sup> « *La diversité linguistique et culturelle est constitutive de l'identité européenne; elle est à la fois un héritage partagé, une richesse, un défi et un atout pour l'Europe.* »

Complexité, surtout, par le sens, dans la mesure où, pour faire avancer l'Europe, cette diversité doit être pensée dans son unité. Comme disait Jacques Lang. " *C'est le génie, c'est l'âme de l'Europe. C'est ce qui fait qu'aucun autre continent ne recèle, sur un si petit territoire, autant de trésors, autant de langues, autant d'arts de vivre. L'unité européenne doit être au service de cette pluralité à préserver.* ».<sup>3</sup>

C'est dire que l'on ne peut échapper à cette complexité : l'enjeu culturel de « l'unité dans la diversité » reste et demeure essentiel pour l'avenir de l'Union.

L'enjeu culturel est d'autant plus déterminant pour l'avenir que le passé des différences de cultures

---

1 Seulement 3 % des langues du monde sont indigènes à l'Europe. Selon l'Atlas des langues en danger dans le monde (UNESCO), il existe 128 langues dans l'Union européenne considérées comme menacées de disparition.

2 La résolution du Conseil européen du 21 novembre 2008 relative à une stratégie européenne en faveur du multilinguisme. [http://cache.media.education.gouv.fr/file/PFUE/59/9/multilinguisme-pfue-2008\\_42599.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/PFUE/59/9/multilinguisme-pfue-2008_42599.pdf)

3 Voir « Réunifier l'Europe ou l'Europe en quête d'identité(s). Séminaire organisé par le Groupement d'Etudes et de Recherches « Notre Europe » et le Centre Hellénique d'Etudes Européennes « EKEM », les 13 et 14 novembre 1998 à Athènes. <http://www.notre-europe.eu/media/semi7-fr.pdf?pdf=ok>

est lourd à supporter. Paul Ricoeur rappelait ainsi « *qu' un trait majeur de l'histoire de l'Europe, c'est la masse incroyable des souffrances que la plupart des États, grands ou petits, pris deux à deux ou par alliances interposées, se sont infligées dans le passé. L'histoire de l'Europe est cruelle : guerres de religion, guerres de conquête, guerres d'extermination, assujettissement de minorités ethniques, expulsion ou asservissement de minorités religieuses ; la litanie est sans fin. L'Europe occidentale sort à peine de ce cauchemar ; l'Europe centrale et orientale risque d'y succomber.* » Pour nous sortir de ce passé, Paul Ricoeur estimait impératif de déployer un nouveau modèle de relations prenant en compte ce qu'il appelle « *l'échange de mémoire des souffrances infligées et subies.* »<sup>4</sup>

Une Europe des échanges des peines et des joies que Robert Filliou avait traduit dans son langage d'artiste par son projet de contribution à l'art de la paix : COMEMOR dont l'intention est aussi évidente qu'utopique puisqu'il s'agissait de proposer aux peuples européens d'échanger leurs monuments aux morts respectifs ! Filliou avait d'ailleurs fait des montages photographiques de ces échanges symboliques entre Aix la Chapelle, Liège et Maastricht sans que le projet ne puisse être réalisé.<sup>5</sup>

C'est probablement un indice que l'enjeu culturel d'une Europe plus unie est, dans sa complexité, autant un impératif indépassable, facile à partager dans les mots, qu'un mirage inaccessible....Comme si, effectivement, rien ne pressait pour les morts de nos monuments funéraires.

De cette tenaille de l'impératif des intentions culturelles confronté au pragmatisme des temps des cultures, je pourrais évidemment extraire un propos militant appelant les nouveaux élus du Parlement européen et les nouveaux responsables de la Commission à accélérer l'histoire.

Je pourrais même, avec un peu de culot, m'appuyer sur les arguments de monsieur Pascal Lamy – qui n'est plus directeur de l'Organisation Mondiale du Commerce, OMC- lors de la remise du Prix du livre européen en décembre dernier<sup>6</sup> : « *C'est toujours vers l'Europe de l'art et de la culture, de la littérature et des idées que nous nous tournons, et c'est encore sur les générations nouvelles d'écrivains et d'intellectuels, que nous comptons pour protéger l'Europe des égoïsmes nationalistes, des peurs et des haines ancestrales, des préjugés et des idées reçues qui nous dressent les uns contre les autres.* »

Je pourrais, aussi, vous pousser, comme acteurs engagés dans le théâtre en Europe, à adhérer à la « *Campagne pour l'inclusion de la culture dans les objectifs de développement durable pour l'après 2015* »<sup>7</sup>. Et, pour reprendre une revendication de l'association « Culture Action Europe »<sup>8</sup> qui veut fédérer les professionnels de la culture en Europe, je pourrais vous demander de défendre le rôle essentiel de la culture : « *Le moment est venu pour les décideurs et les citoyens de proposer un discours plus large sur l'avenir de l'Europe, en présentant le développement culturel comme une nécessité stratégique.* » Et comme le veut le manifeste de l'association « Culture Action Europe », réclamons un « *débat continu sur l'importance du facteur culture* » !<sup>9</sup>

4 Paul Ricoeur dans « Imaginer l'Europe. Le marché intérieur européen, tâche culturelle et économique sous la direction de P.KOSLOWSKI Paris CERF 1992. Chapitre 4 : quel éthos nouveau pour l'Europe ?

5 Robert Filliou : « Génie sans talent » catalogue de l'exposition au musée de villeneuve d'ascq. 2003

6 Citation extraite du blog de Jimmy JAMAR : <http://blogs.ec.europa.eu/belgium/et-si-cetai-a-refaire/>

7 Voir <http://culture2015goal.net/index.php/fr/>

8 Voir : <http://www.cultureactioneurope.org/>

9 Voir : [http://www.cultureactioneurope.org/images/stories/Manifeste\\_de\\_CAЕ\\_pour\\_les\\_elections\\_europeennes.pdf?e4b73c3745ac4bc374714928e835769b=e95ad559f44e2620ad117270c69f23a1](http://www.cultureactioneurope.org/images/stories/Manifeste_de_CAЕ_pour_les_elections_europeennes.pdf?e4b73c3745ac4bc374714928e835769b=e95ad559f44e2620ad117270c69f23a1)

Comme vous le voyez, je n'hésite pas à faire comme tout le monde en maniant, sans scrupule, la langue de bois culturelle ! Pourtant, s'il suffisait d'y croire, le problème culturel de l'Europe serait depuis longtemps derrière nous ! Avec l'expérience, je ne tiens pas longtemps dans ce registre des belles intentions qui oublie les règles de base de l'Union. En effet, quand on regarde de plus près la place de l'enjeu culturel dans la réalité de l'organisation de l'Union européenne, on ne peut pas se bercer d'illusions, même pas en rêve ! L'histoire est triste à l'image d'une Rolls Royce rutilante, prestigieuse, admirée de tous, modèle pour le monde entier... Mais que le conducteur n'oserait pas faire rouler à fond car il sait que, sous le capot, dans les entrailles de la machinerie européenne, il ne dispose que d'un minuscule moteur de vélo électrique. Belle devant, vide à l'intérieur.

Premier épisode de cette histoire : il n'a jamais été prévu de moteur européen pour l'enjeu culturel qui a été, dès l'origine, capté par les Etats eux-mêmes. La culture est affaire nationale. Une chasse gardée !

Ensuite, avec le Traité de Maastricht,<sup>10</sup> le verrou national s'est un peu décoincé, mais pas trop. Juste une possibilité timide : « *La communauté tient compte des aspects culturels dans son action au titre d'autres dispositions du présent traité afin notamment de respecter et de promouvoir la diversité des cultures.* » Avec l'affirmation si incertaine d'un « *espace culturel commun* » associé à l'idée « *d'héritage culturel commun* », « *dans le respect des diversités nationales* ». La porte d'entrée est bien étroite !

S'en suivent des initiatives très méritoires, comme le programme « Culture 2000 »<sup>11</sup> favorisant surtout la mobilité des créateurs et autres acteurs professionnels du secteur culturel. Ambiance, au fond, très sectorielle, comme si les professionnels des arts étaient seuls dépositaires de l'enjeu culturel de « *l'unité de l'Europe dans la diversité* » !

La préoccupation de la diversité des cultures se lit un peu mieux ensuite, du moins jusqu'en 2013, avec, en particulier, des moyens identifiés pour la promotion du dialogue interculturel. Toutefois, cette perspective reste très ambiguë. Elle était bien exprimée dans le fameux « Agenda culturel européen »<sup>12</sup> de 2007 qui faisait de l'enjeu de la diversité culturelle le premier objectif de la politique culturelle de l'Union. Mais ce premier moteur est encore à pédale : c'est au fond aux acteurs eux-mêmes de dépenser beaucoup d'énergie pour faire avancer le carrosse « culture ».

La crise s'annonçant et la mondialisation ( du commerce) s'étendant, l'enjeu culturel n'a pas pu résister à l'exigence du rentable. Il lui fallait un vrai moteur avec une vraie pile d'énergie : ce sera celle de l'efficience.

La réflexion collective, celle de la MOC - méthode ouverte de coordination- a fait émerger l'idée que l'enjeu culturel devait se focaliser sur « *la culture créative* », en rangeant les autres enjeux culturels dans les magasins d'antiquité de la politique culturelle. L'enjeu culturel est uniquement « sectoriel » et, à ce jeu, la seule argumentation qui puisse être introduite dans les négociations est celle<sup>13</sup> qui associe « création » à « créativité » et « créativité » à « innovation économique ». La « culture » est alors vendue comme une bonne affaire, bien utile et l'enjeu culturel est rabattu sur ses potentialités contributives à la croissance de la (vieille) Europe. Le sens de la culture se lit dans les

10 Voir traité de Maastricht : <http://old.eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:1992:191:FULL:EN:PDF>

11- Voir : [http://europa.eu/legislation\\_summaries/culture/l29006\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/culture/l29006_fr.htm)

12 - <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52007DC0242&from=FR>

13 - Quand on lit, dans l'agenda culturel européen, que l'enjeu de la réflexion collective de la MOC est d'apprécier « la contribution du secteur culturel à l'agenda de Lisbonne en vue de faciliter une stratégie fondée sur les faits. », on se doute que l'efficience primera sur le sens.

chiffres d'affaires à faire, exclusivement ! Même le Parlement Européen s'y est mis en 2012 en concentrant sa réflexion sur le développement des industries culturelles.<sup>14</sup> Avec, en particulier, l'invitation fascinante qui nous est faite, à tous, de transformer les associations culturelles en PME de l'industrie culturelle : la langue de bois le cache à peine puisque le Parlement « *invite la Commission et les États membres à intégrer dans le domaine des industries culturelles et créatives, les institutions sans but lucratif et les acteurs de l'économie sociale qui opèrent dans des secteurs revêtant un intérêt pour les industries culturelles et créatives, en permettant l'adoption des avantages fiscaux, l'accès facilité au crédit et la protection de l'emploi.* ».

A ce stade, la Rolls de l'unité dans la diversité des cultures est tout bonnement mise en fourrière ! Ce qui compte, c'est de **vendre l'énergie rentable du moteur culturel!**

En cohérence avec cette conception de l'enjeu culturel énergétique, le programme « culture » devient « économie créative », avec cinq objectifs sectoriels, qui en disent long sur la rouille qui recouvre la Rolls culturelle de l'unité dans la diversité :

« 1/ *Soutenir la capacité du secteur à opérer à l'échelle transnationale,*  
 2/ *Encourager la circulation des œuvres et des opérateurs,*  
 3/ *Atteindre de nouveaux publics,*  
 4/ *Renforcer la capacité financière en particulier des PME,*  
 5/ *Favoriser la coopération politique transnationale afin d'appuyer l'élaboration des politiques, l'innovation, le développement du public et la création de nouveaux modèles commerciaux.* »<sup>15</sup>

Même s'il y a encore des traces de diversité culturelle, le seul enjeu culturel négociable est coincé dans le carcan marchand. La culture est un secteur d'offres de produits et la préoccupation de l'unité de sens de la pluralité culturelle des européens reste dans les mots, mais point dans les agendas de négociation. L'enjeu culturel n'est plus un enjeu global, comme l'imaginait Ricoeur ; il se réduit à une affaire de vie économique d'un ensemble d'offreurs. Il n'est plus qu'un enjeu de niches sectorielles, entre l'agriculture et l'automobile, à gérer avec efficacité dans les vastes remous de la mondialisation.

On aurait dû s'en douter depuis longtemps en évitant du même coup de faire briller inutilement la splendide carrosserie de la Rolls culturelle, source de la vie unie des européens. Il suffisait de se rappeler les budgets consacrés à l'enjeu culturel.

Par exemple, le programme 2007/2013 a mobilisé 400 millions d'euros pour 28 pays et le tout sur 6 années !! Calculez 2 millions d'euros par pays ; quand le seul opéra de Bordeaux reçoit 15 millions d'euros par an de la seule municipalité !

Et le programme « Economie créative », annoncé à 1,4 milliards, n'a fait que regrouper les anciens programmes « culture et médias ». Donc, rien de changé sur le front budgétaire. C'est bien un petit moteur faiblard qui fait avancer le discours sur la beauté du monde européen.

Evidemment, tous ceux qui ont des projets culturels en Europe ont compris qu'il fallait aller chercher ailleurs et ils ont trouvé ! Ce sont les fonds structurels qui ont accueilli beaucoup de projets culturels. J'ai même vu quelque part que l'on pouvait chiffrer à 400 millions d'euros par an - et non sur 6 ans comme dans le programme « Culture 2000 » - ce genre de projets « culturels » intégrés à la politique de cohésion territoriale ou sociale de l'Union.

<sup>14</sup> A lire absolument : Rapport sur "Libérer le potentiel des industries culturelles et créatives" (2010/2156(INI))

<sup>15</sup> Programme EUROPE CREATIVE pour la culture et l'audiovisuel

Je ne vais pas vous dire que je m'en plains. D'autant que les porteurs de projets culturels sont satisfaits de cette Europe qui les finance pour « leur » projet !

Toutefois, si je reste sur la question globale de l'enjeu culturel pour l'Europe ( pas seulement sur le destin financier de chaque acteur culturel), je suis bien obligé d'admettre que l'enjeu culturel est devenu un sous-produit d'autres enjeux publics. Je dis le plus souvent : l'enjeu culturel est reconnu d'intérêt général **UNIQUEMENT** parce qu'il est utile à d'autres préoccupations, plus essentielles pour les politiques de l'Union. L'enjeu culturel ne se présente pas dans la négociation publique comme un enjeu d'importance égale aux autres enjeux européens. Il doit se contenter de **nicher chez les autres politiques publiques**, la croissance, l'emploi, la cohésion territoriale, l'éducation... Une sorte de coucou gris pondant ses œufs dans le nid des autres ! Ou, pour rester dans l'histoire mécanique, la culture est devenue une voiture de location, contente de parader pour quelques sous sur les routes empruntées par d'autres préoccupations plus essentielles pour l'Union.

Pendant longtemps, je n'ai pas vraiment compris comment on en était arrivé là. Je partageais l'opinion générale que la culture ou, plutôt, le secteur artistico-culturel était mal aimé, mal compris ou, plus sûrement, mal organisé pour faire du lobbying intense. Qu'au fond, la position mineure de cet enjeu majeur qu'est la culture pour l'Union tenait aux circonstances. Une meilleure mobilisation des acteurs culturels permettrait de changer les choses.

Toutefois, en creusant cet argument, je me suis aperçu qu'il ne menait pas à grand chose. La Rolls des acteurs culturels était un vrai fantôme, même pas un modèle de voiture ! Pire encore, la défense du secteur était un nœud coulant où l'enjeu culturel s'étranglait lui même.

Pour parvenir à cette conclusion, il ne faut pas regarder les règlements européens où il est question de culture mais plutôt ceux qui ne s'intéressent pas vraiment à la culture, mais qui s'imposent à elle !

Premier coup de massue, les règlements européens qui sont au centre du moteur de la construction européenne et que même les cultureux ne peuvent considérer comme secondaires. Je pense aux textes qui régissent le libre échange entre les pays de l'Union.

Deuxième coup de massue : les textes qui encadrent les services d'intérêt général.

Et pour finir cette triste histoire, le pire coup de massue : ces textes ne changent rien aux projets concrets de la plupart des acteurs culturels, qui s'en trouvent donc satisfaits !

D'abord, l'exemplaire « Directive services » de 2006 <sup>16</sup> qui fixe les règles de libéralisation des échanges de services entre tous les pays de l'Union.

Ne prenez pas ces règlements pour des questions de spécialistes du droit. Certes, il faut l'être pour en comprendre les détails mais, pour en saisir le sens, il suffit d'être un citoyen ordinaire. Pourquoi faut-il refuser que les Etats accordent des subventions aux offreurs de services ? Parce que cet argent public fausse la concurrence. Et pourquoi ne faut-il pas fausser la concurrence ? Pour de bonnes et nombreuses raisons tout à fait fondamentales pour l'avenir de l'Europe. La liste de ces bonnes raisons est donnée dans l'article 2 de la directive « Services » : *« En éliminant ces obstacles, il importe de veiller à ce que le développement des activités de services contribue à l'accomplissement de la mission visée à l'article 2 du traité, à savoir promouvoir dans l'ensemble de la Communauté un développement harmonieux, équilibré et durable des activités économiques, un niveau d'emploi et de protection sociale élevé, l'égalité entre les hommes et les femmes, une croissance durable et non inflationniste, un haut degré de compétitivité et de convergence des*

16 Voir : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32006L0123&from=FR>

*performances économiques, un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement, le relèvement du niveau et de la qualité de vie et la cohésion économique et sociale et la solidarité entre les États membres. ».*

Pour faire plus court et plus fort, cette libéralisation a pour objectif de « *renforcer l'intégration entre les peuples européens* » et de « *promouvoir le progrès économique et social équilibré et durable* ». On croyait que l'enjeu culturel jouait un rôle essentiel pour cela ; et bien non, la culture est au garage et c'est la concurrence qui fera le progrès équilibré et durable. (C'était en 2006 et même la crise n'a rien changé à cette conviction!)

J'imagine assez bien que les porteurs de projets culturels en lisant cette ode à la concurrence pour l'harmonie sociale se disent, d'évidence, que les échanges entre des jeunes passionnés de théâtre, que le travail des musées ou des centres d'art, que les créations artistiques des troupes de danse sont en dehors de cette affaire. J'entends déjà chacun m'affirmer qu'il est étranger à cette logique du rentable sous la férule de la concurrence.

Alors, pour répondre à cette honorable conviction, je regarde la Directive « Services » et j'observe que la liste des services qui doivent se soumettre à la concurrence - qui, donc, n'ont plus le droit à des aides publiques - ne comprend pas les services culturels. Voilà les porteurs de projets culturels réconfortés. Bravo, le secteur culturel est épargné ; ne parlons plus de la Directive services !!

Parlons en, au contraire, car je regarde, aussi, la liste des services qui ne sont pas soumis à la concurrence. Et, figurez vous, je ne trouve aucune trace des services culturels ( ou artistiques).

On croyait la culture essentielle pour donner un sens profond à l'Union, mais, au cœur de la compétence européenne, **la culture est inconnue, même pas nommée, ni libéralisée, ni protégée !** Donc, invisible, ignorée des négociateurs. Je ne rentre pas dans les détails ici, mais le constat de l'invisibilité doit nous alerter : l'enjeu culturel est INSIGNIFIANT au sens propre du terme dans le dispositif fondateur de l'Union qu'est le libre échange. Les négociateurs ne savaient même pas qu'il y avait une Rolls culturelle à vendre ! L'enjeu culturel ne peut donc pointer le bout de son nez que dans des marges tout à fait secondaires pour l'Union.

Ceci dit, l'Union européenne est une machine complexe et d'autres portes sont ouvertes pour la culture. Ainsi, l'Union sait bien que tout ne peut pas se gérer par le marché privé. Il faut bien que soit possible des services publics. J'ai donc regardé du côté des services d'intérêt économique général – SIEG - qui sont des services financés par des Etats ou des collectivités publiques. Dans cette catégorie, les porteurs de projets culturels ont toute leur place et peuvent bénéficier de financements publics. Tout va mieux pour la culture « publique ». Néanmoins, il faut quand même s'intéresser d'un peu plus près aux bonnes raisons qui justifient cet apport d'argent public aux projets culturels.

Pourquoi peut-on subventionner, par exemple, une compagnie de création théâtrale malgré l'omniprésence de la Directive « Services » ?

Comme la question a été posée à la Commission à propos d'une compagnie de théâtre en Pays Basque et que les services de la commission y ont répondu trois fois dans les mêmes termes, il suffit de lire la réponse. Attention, elle est satisfaisante en terme d'argent public mais totalement débile en terme d'enjeu culturel pour l'Union. « *Dans le cas des productions de théâtre basques, il a été considéré que le financement de ces productions n'affectait pas les échanges entre Etats membres, dans la mesure où il s'agissait des productions à petite échelle de micro ou petites*

*entreprises d'une nature locale, leur audience potentielle était limitée à une région géographique et linguistique spécifique, et elles ne pouvaient pas attirer un tourisme transfrontalier.* »<sup>17</sup>

Vous avez bien lu<sup>18</sup> : les artistes basques sont subventionnables car ils sont de faible importance économique et ne comptent pas dans les volumes d'échanges des marchés concurrentiels ( En langue de bois, c'est l'expression « *ils n'affectent pas les échanges entre Etats membres* » !) Voilà nos créateurs transformés en « micro entreprises » de « loisir » local qui ont droit aux subventions uniquement parce que leur culture est quantité négligeable. De plus, leurs créations théâtrales vivent en circuit fermé, dans la bulle close de leur langue basque à eux, séparée de toutes les autres langues de l'Europe et du monde. En clair, pour la Commission, l'autorisation de subventionnement est fondée sur **l'obligation du ghetto culturel**. C'est parce que les basques sont entre eux, isolés sur leur territoire et sans relation avec les autres européens qu'ils peuvent être subventionnés... sinon, si l'ouverture était constatée, l'argent public devrait disparaître ! Comme si la complexité de la diversité culturelle, comme si l'interculturalité entre les européens et avec le reste du monde, comme si les interactions entre les identités culturelles devaient s'interdire toute aide publique et reposer sur la seule rentabilité marchande concurrentielle ! Ce n'est plus à la fourrière que la Commission a envoyé la Rolls culturelle, c'est chez le casseur de cultures !!

C'est en méditant sur de tels textes - qui s'appliquent partout en Europe, dans le moindre village où le maire tente de ne pas se mettre à la faute juridique vis à vis de la réglementation européenne - que l'on se rend compte que l'enjeu culturel doit être repensé, formulé autrement qu'en terme de secteur des arts offrant des services à vendre sur des marchés tant publics que privés, sous formes d'ateliers, de spectacles, de festivals, etc.. Puisque, alors, toute offre de services, fusse -t-elle culturelle, est placée sous l'épée de Damocles de la bonne concurrence !

Pourtant, les professionnels de ce secteur continuent de préférer négocier en affirmant que leurs offres de services ne sont pas tout à fait comme les autres ! ( le fameux slogan : « *La culture n'est pas une marchandise comme les autres* »). On les voit donc revendiquer « l'exception culturelle ».

<sup>19</sup>

Empiriquement, ils n'ont pas tort. Par contre, il leur faut accepter de payer le prix de cette stratégie culturelle sectorielle. Ce prix est celui du silence sur la valeur de la culture pour l'unité de l'Europe. La culture n'est pas au coeur, elle est confinée dans la marge. Elle est comme la Rolls, une exception qu'on ne voit pas circuler dans le flux normal de la circulation automobile ! Avec la Directive « Services » et les Sieg, les discours introductifs sur la culture, comme unité dans la diversité culturelle, sont tellement dans « l'exception » qu'ils ont fini par subir « **l'exclusion** » **des négociations fondamentales de l'Union**.

Pire encore, pour moi, est que les acteurs culturels (surtout les « organisés »!) se satisfont pour beaucoup de cette configuration qui leur permet de vivre leur projet .... à la marge.

17 Voir Guide relatif à l'application aux services d'intérêt économique général, et en particulier aux services sociaux d'intérêt général, des règles de l'Union européenne en matière d'aides d'État, de "marchés publics" et de "marché intérieur (2010). [http://ec.europa.eu/services\\_general\\_interest/docs/guide\\_eu\\_rules\\_procurement\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/services_general_interest/docs/guide_eu_rules_procurement_fr.pdf)

18 En anglais ça donne aussi en 2013: « It was ruled that funding for Basque theatrical productions did not affect trade between Member States because these were small-scale productions put on by local micro-enterprises or small companies, their potential audience was restricted to a specific geographic and linguistic region, and they could not attract cross-border tourism. » et depuis 2007 cette absurde argumentation n'a pas été dénoncée !!

19 Sur ce point, voir mon article « Diversité culturelle versus exception culturelle » sur le site <http://www.irma.asso.fr/Jean-Michel-Lucas-Doc-Kasimir>

En effet, il est admis que les collectivités peuvent faire ce qu'elles veulent si les aides publiques sont inférieures à 500 000 euros sur deux ans ! Evidemment, la plupart des acteurs culturels sautent de joie car ils peuvent continuer à être subventionnés sans que rien ne change pour eux, en tout cas, pour leur projet personnel. Dans la pratique quotidienne, la culture reste en vie et chacun ramène ainsi, chez lui, un bout de la Rolls mise à la casse, en n'oubliant pas de clamer sur tout les toits : « *Je sauve la culture à moi tout seul, courageusement, avec ces petits moyens !* »<sup>20</sup>

Sauf que cette vie active de la culture n'a pas le sens qu'elle prétend avoir. Par rapport à l'enjeu global de l'unité de l'Europe, les acteurs oublient que la contrepartie de ce droit à la subvention est leur invisibilité, leur insignifiance, comme pour le théâtre basque. Vous pouvez vivre votre culture avec de l'argent public, mais bien caché sous le parapluie des 500 000 euros sur deux ans ! C'est là que cette histoire de culture et d'Europe est bien triste : vous avez le droit d'être subventionné car vos projets sont une quantité négligeable pour le progrès global de l'Europe !

**En présentant la culture comme un secteur d'activités, les défenseurs de l'enjeu culturel sont tombés dans le panneau : ils ont affirmé être les offreurs de culture en Europe, à travers leurs activités de production, et, à ce jeu, l'Union les a positionnés comme un secteur parmi tant d'autres, avec quelques avantages marginaux pour leur niche d'exception.** Vu ainsi, le secteur culturel ne fait pas plus le progrès européen que les producteurs de voitures ordinaires. Fini le mythe de la culture en Rolls !<sup>21</sup>

**Faut-il pour autant admettre que cette histoire triste est cohérente avec les fondements de l'Union Européenne ? Pour moi, la réponse est négative.**

Pour une raison bien simple : l'enjeu culturel peut être défini autrement que par la vitalité d'un secteur professionnel. C'est une question de choix. La définition de la culture comme étant un secteur d'activités n'est pas obligatoire, elle ne s'impose ni comme évidente, ni comme universelle. Elle est très relative à la structuration professionnelle. On peut faire d'autres choix de valeurs culturelles, mieux en phase avec les enjeux politiques de l'Union. On peut définir une autre énergie que celle du vélo électrique.

Il est ainsi possible de s'appuyer sur le résultat des négociations à l'Unesco, en particulier la Déclaration Universelle sur la diversité culturelle (DUDC) de 2001. On doit alors concevoir que « faire culture » c'est « **faire humanité ensemble** », c'est faire circuler le sens entre les personnes pour permettre à chacune d'être mieux reconnue par les autres dans son identité culturelle – et réciproquement évidemment !

On retrouve clairement cet enjeu de la culture dans la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels des personnes, (2007) : « *Le terme culture recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement* »

La question initiale de l'unité et de la diversité se pose alors en terme de « relations », de relations de **reconnaissance réciproque des identités culturelles des personnes**. Chacun est une ressource pour la culture des autres, ou, en tout cas, doit l'être pour faire humanité ensemble sinon c'est le

<sup>20</sup> Ceux que le journal le Monde, sans trop de réflexions, avait appelé en 2012 les "faiseurs de culture"!!voir Le monde du 15 02 2012

<sup>21</sup> C'est pourquoi j'ai cru bon de rappeler même à Plenel que vanter le poids du secteur culturel n'était pas une bonne manière de défendre l'intermittence. Voir <http://blogs.mediapart.fr/blog/ami/300614/jm-lucas-le-traquenard-de-leconomie-culturelle-ou-comment-l'exception-culturelle-triche-avec-la-diversite-cu>



chaos déclaré, la culture des uns contre la culture des autres ! C'est alors la définition de l'identité culturelle de la personne proposée par la déclaration de Fribourg qui doit servir de références dans la négociation d'une « bonne » politique culturelle <sup>22</sup> : *« L'expression « identité culturelle » est comprise comme l'ensemble des références culturelles par lequel une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue **dans sa dignité** ».*

Je voudrais insister sur cette dimension culturelle de la dignité qui change la donne si l'on veut plaider le coté Rolls de l'affaire, c'est à dire la légitimité incontestable de la politique culturelle en Europe.<sup>23</sup> En effet, l'enjeu de dignité nous est imposé par nos engagements internationaux. Je rappelle par exemple l'article 4 de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle qui affirme que *« la défense de la diversité culturelle est un impératif éthique, inséparable du respect de la dignité de la personne humaine »*. C'est donc bien un **idéal de « dignité »** adopté par plus 184 Etats qui pose une autre éthique pour la culture, **une éthique dont la dimension est plus universelle que celle de la concurrence**. Non pas pour dire que les marchandises culturelles doivent disparaître. Seulement pour assurer que la préoccupation marchande ne peut s'autoriser à écraser l'exigence de respect due à la dignité des personnes dans leurs *« identités culturelles plurielles, variées et dynamiques »*.

Cette perspective ne peut être ignorée quand on aborde concrètement la question des aides publiques à la culture en Europe. En effet, **le Traité de l'Union est particulièrement attentif à l'enjeu de dignité des personnes**.

Ainsi, son préambule confirme l'attachement des Etats *« aux principes de la liberté, de la démocratie et du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de l'État de droit »*. Puis, dès l'article 2 du Traité, ces principes se traduisent en engagement éthique : *« **L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes.** »*

Il suffit de lire ces valeurs éthiques fondatrices de l'Union pour admettre que la valeur de dignité devrait détenir la première place dans le fonctionnement quotidien de l'Union, (même si le Traité fait l'impasse sur l'exigence « d'égale dignité » que formulait clairement l'article 1 de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme de 1948.)

Dans ce sens, il est inévitable de faire référence à l'Article 6 du Traité qui renvoie à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne du 7 décembre 2000. Aucun doute sur l'universalité de l'exigence de dignité puisque l'article premier énonce *« la dignité humaine est inviolable. Elle doit être respectée et protégée »*.

Alors, la cohérence même de l'Union impose que l'enjeu culturel de la reconnaissance réciproque des identités culturelles en dignité détienne la place première pour le progrès de l'Europe.

Les textes fondateurs nous disent, eux-mêmes, que la responsabilité universelle de l'Union n'est pas seulement de fournir des biens culturels marchands pour le bien-être du plus grand nombre ; elle est d'abord de garantir la dignité de la personne, donc **la reconnaissance de son identité culturelle**

<sup>22</sup> - voir le site [http://www.aidh.org/ONU\\_GE/Comite\\_Drtcult/decla-fribourg.htm](http://www.aidh.org/ONU_GE/Comite_Drtcult/decla-fribourg.htm) et

<sup>23</sup> Voir plus de détails dans JM Lucas et Doc Kasimir Bisou : « Culture et développement durable : il est temps d'organiser la palabre » Irma édition Paris 2013.

qui doit être « *respectée et protégée* ».

Je devrais ici prendre le temps que je n'ai plus pour vous dire que le **Conseil de l'Europe** a depuis longtemps pris ce parti d'inscrire l'enjeu culturel dans l'enjeu du développement des droits humains, comme il est dit clairement, par exemple, dans la Convention de Faro sur le patrimoine. Il est clair alors que « *toute personne a le droit, tout en respectant les droits et libertés d'autrui, de s'impliquer dans le patrimoine culturel de son choix comme un aspect du droit de prendre librement part à la vie culturelle consacré par la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies (1948) et garanti par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966)* ».

On doit alors admettre, comme dans la Déclaration Universelle sur la Diversité Culturelle, que l'enjeu de la reconnaissance des droits culturels des personnes et, donc, du pluralisme culturel n'est plus secondaire et insignifiant. Il est **premier pour espérer mieux Vivre-ensemble avec nos diversités**.

Je conclus par cet espoir de l'article 2 de la DUDC : « *Dans nos sociétés de plus en plus diversifiées, il est indispensable d'assurer une interaction harmonieuse et un vouloir vivre ensemble de personnes et de groupes aux identités culturelles à la fois plurielles, variées et dynamiques. Des politiques favorisant l'inclusion et la participation de tous les citoyens sont garantes de la cohésion sociale, de la vitalité de la société civile et de la paix. Ainsi défini, le pluralisme culturel constitue la réponse politique au fait de la diversité culturelle. Indissociable d'un cadre démocratique, le pluralisme culturel est propice aux échanges culturels et à l'épanouissement des capacités créatrices qui nourrissent la vie publique.* »

Nous voilà, enfin, au cœur des enjeux culturels du début, mais, pour cela, il faut se hâter de négocier sur la dignité humaine des arts et cultures telle que l'Union elle-même la défend, en renonçant à nous enfermer dans l'archaïque approche sectorielle de l'enjeu culture. Soyons fidèles aux textes fondateurs de l'Union et remettons sur la scène de la négociation, la Rolls culturelle avec comme moteur l'énergie de la dignité, celle des êtres humains émancipés. C'est cette vérité de l'Union que je voulais partager avec vous qui, sur nos routes européennes, êtes des personnes ressources interagissant avec les spécialistes du théâtre et par cela, acteurs de plus de libertés, de plus de dignité, de plus de capacités pour beaucoup d'autres personnes de l'Europe entière.

JM Lucas et Doc Kasimir Bisou